

Tribune des sections Genève et Vaud Médias de

syndicom

le syndicat des médias et
de la communication



pour assurer un contact essentiel avec les membres et leur garantir autrement un espace d'expression

www.syndicomge.org

Edito

Vous tenez entre vos mains la troisième édition de la tribune des sections Genève et Vaud Médias. Nous la distribuons en partenariat avec *Le Courrier*. C'est pourquoi elle se trouve au milieu du journal, annoncée comme telle en une.

Suite à la décision du comité central d'adopter le concept «Web first», *syndicom le journal* a été supprimé pour être remplacé par *syndicom magazine*, qui paraîtra tous les deux mois. C'est suite à ces événements que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2017, la section Genève a décidé de concevoir une tribune de substitution en collaboration avec *Le Courrier*, un des rares quotidiens encore indépendants dans notre pays. La rédaction du *Courrier* a accueilli notre idée avec enthousiasme et bienveillance. Cette collaboration présente plusieurs avantages. Elle pourrait devenir un espace de parole pour les militants des sections romandes. Elle apporte un soutien à un journal entièrement indépendant et progressiste. Elle augmente la portée de nos articles et de nos idées : en plus des membres de nos sections, les abonnés du journal *Le Courrier* reçoivent aussi notre Tribune.

L'autre idée serait d'intégrer d'autres sections romandes de syndicom à cette tribune. La première section à avoir accepté de nous rejoindre, de façon définitive, a été la section Vaud Médias.

Nous espérons que pour notre tribune du mois de décembre 2017, d'autres sections accepteraient de collaborer ne serait-ce que de façon ponctuelle. L'avenir nous le dira...

Face aux restructurations et aux licenciements, je suis effaré par le fatalisme et la passivité de nos collègues. Plutôt que se révolter et lutter pour le maintien de leurs emplois, une majorité préfère rien faire, espérant sans doute que la «tuile» tombera sur la tête de leur voisin plutôt que sur leur propre tête.

D'une certaine manière, nous payons la «paix du travail». En effet, la grande majorité de nos collègues n'ont jamais eu besoin de lutter pour améliorer leurs conditions de travail. Ils ont tout obtenu sans avoir jamais rien eu à faire. Comme s'ils ignoraient que leurs bonnes conditions de travail sont le fruit d'années de combats et de luttes de nos ancêtres.

Si nous voulons maintenir nos acquis, défendre nos emplois et nos conditions de travail, il faudra lutter. On n'a jamais rien obtenu sans rien faire. Croire cela est illusoire. S'imaginer qu'en devenant transparent, l'entreprise vous oubliera et ne vous licenciera pas, c'est une grosse erreur. Le temps est venu d'apprendre à lutter et cela commence en prenant le temps de participer aux assemblées organisées par votre syndicat. Mais aussi en essayant de convaincre les non-syndiqués de nous rejoindre. Car celui qui lutte peut perdre, mais celui qui ne lutte pas a déjà perdu.

Michel Guillot,
secrétaire régional

syndi quoa ?

Je ne suis certainement pas la seule à croire que le syndicat est une sorte d'assurance qu'on paye de plus ou moins bonne grâce pour s'occuper de tout... une sorte de maman qui panse les bobos et arrange tous les bidons et autres casseroles de la vie,

un chevalier en armure arrivant au triple galop sur son beau cheval blanc et protégeant toutes les veuves et orphelins du vilain seigneur (j'ai pas osé «saigneur»...) voire un petit frère de la CGT française avec calicots outranciers et piquet de grève hurlant slogans, menaces et désespoir devant nos places de travail pour apostropher, à notre place, quelques rares passants plus ou moins intéressés et qui nous lâcheront à la première alternative proche de chez eux, sans réfléchir plus loin à la perte effective de leur service public...

Caricature ? à peine ! Je nous entends râler, avec plus ou moins de raisons, plus ou moins de virulence, mais ça ne sort pas de notre cercle.

On s'autosatisfait, se victimise, mais cela ne va pas plus loin que de marmer quotidiennement dans notre jus.

Et puis le syndicat, ben il a qu'à!!! Je le paye et il ne fait rien!!! Mais où va le monde ? Pendant ce temps, nos saigneurs (oups, j'ai osé) se réunissent, font des brainstormings, planifient et, quoi qu'on en pense, sont axés vers le futur... leur futur !

A chacun sa vision... cela ne nous plaît pas, mais c'est très cohérent : d'abord le pogon et après eux, le déluge.

Voilà, voilà... et nous... ben on fait rien ! D'abord on rouspète puis on baisse les bras (qu'on n'a pas levés... pour ça c'est très fort, bravo) en faisant le dos rond et en continuant à pleurer sur notre sort. On stresse et on se rend malade pour rien.

Il serait temps, que dis-je urgent, de nous réorganiser, de quitter l'école enfantine et de jouer dans la cour des grands, avec les mêmes armes ! Le syndicat n'est pas une nounou, c'est un outil et il a un mode d'emploi ! Alors utilisons-le comme tel et donnons-lui de la munition en abondance :

Il connaît les lois et les règlements, il sait ce qu'il a le droit de faire et comment le faire, pour autant qu'on le lui demande !

Il a des gens passionnés qui savent traduire nos émotions et parler le «politiquement correct», sans perdre la face, pour autant qu'elles soient partagées avec lui !

Il n'a pas peur de rater son coup, il recommence la visée si on lui fournit régulièrement d'autres arguments.

Nous avons des droits, certes, mais aussi des devoirs que nous ne connaissons pas forcément tous. *syndicom*, c'est la porte d'entrée pour des négociations claires et structurées, pour autant que nous soyons nombreux derrière lui !

Ensemble on est plus forts, on a plus de poids et on sera enfin pris au sérieux. Moi je veux juste avoir du plaisir dans mon service, ne pas me lever le matin avec la boule au ventre.

Je veux du respect pour ma personne et mon travail, que la clientèle me fasse confiance... comme je voudrais pouvoir faire confiance et respecter mon employeur en travaillant avec lui pour un service à la clientèle créateur, innovant, à la page et vraiment public.

ET TOI ?

Guyène, membre de syndicom Valais

La commission du Conseil national est pour un remaniement de la loi sur la poste et contre un démantèlement des offices de poste

La commission compétente du Conseil national soutient la motion du Conseil des Etats contre le démantèlement des offices de poste. La pression visant à adapter les critères d'accessibilité des offices de postes s'accroît. *syndicom* exige que La Poste gèle au moins le processus jusqu'à l'adaptation des critères d'accessibilité. Toute autre option est une violation des processus démocratiques.

Signal clair des politiques

La commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-CN) énonce clairement qu'elle considère la réglementation actuelle comme inappropriée. Une base légale trop laxiste permet à La Poste de démanteler les offices de poste dans toute la Suisse. La pression de la population a manifestement produit un effet.

Un remaniement rapide au lieu de la politique du fait accompli

Malgré le débat politique, La Poste a poursuivi le démantèlement sans relâche. Il faut que cela cesse. Le Conseil fédéral doit empêcher que la direction de La Poste continue de mener une politique du fait accompli et ferme des centaines d'offices de poste dans tout le pays avant même que la base légale ne soit remaniée. «Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a laissé traîner les choses et cherché à gagner du temps. Il faut que cela change», déclare Christian Capacoel, porte-parole de syndicom.

Le personnel de la Tribune lance un signal d'alarme au Grand Conseil



Rassemblement aux Canons, armés de pancartes

Une quarantaine de personnes, employé·e·s de la *Tribune de Genève* et syndicalistes, se sont réunies jeudi 12 octobre devant le Grand Conseil genevois.

Leur but : alerter les autorités genevoises sur les méthodes de Tamedia et leur demander d'intervenir au niveau politique.

La *Tribune de Genève* subit une nouvelle restructuration. Dès janvier 2018, ses rubriques Monde, Suisse, Sport et Economie seront délocalisées à Lausanne et passeront sous le contrôle d'une rédaction en chef indépendante de celle de la *Tribune*. Cela implique le départ de la moitié des employé·e·s vers la capitale vaudoise. Comment, dans ces conditions, garantir l'indépendance du titre ?

Comment offrir aux Genevoises et aux Genevois un regard local sur les événements nationaux, internationaux, économiques et sportifs ? Cela ne se conçoit pas. Plus qu'une restructura-

tion, *syndicom* dénonce un véritable démantèlement qui a lieu à Genève, mais également dans le reste de la Suisse.

La manifestation de jeudi, qui a permis au personnel de la *Tribune* de remettre une lettre au président du Conseil d'Etat genevois François Longchamp et à la vice-présidente de la Commission de l'économie Jocelyne Haller, n'est qu'un début.

Il faut unir les forces des travailleuses et travailleurs de la presse, des syndicats et des politiques pour faire comprendre à Tamedia que les Genevoises et les Suisses en général tiennent à une presse indépendante, de qualité et diversifiée.

L'éditeur zurichois doit utiliser ses moyens financiers pour offrir cette presse à ses lectrices et ses lecteurs. Tamedia a les moyens de maintenir ses rédactions régionales dans les lieux qui font leur identité !

Patricia Alcaraz

Journée romande de la typographie

Pour cette 16^e édition, 250 passionné·e·s étaient réunis dans la grande salle d'Uni Global à Nyon, le 30 septembre. Co-organisateur de l'événement, syndicom a tenu un stand bien fréquenté. Une fois de plus, on a joué à guichets fermés. Petit retour en images.



La Française Sandrine Nugue dans une présentation riche et pleine d'humour.



Pour créer des typographies propres à la langue arabe, le Libanais Kristyan Sarkis se fonde sur les calligraphies anciennes.



Erich Brechbühl vient du canton de Lucerne. Il a présenté un florilège d'affiches qui met en valeur sa très grande créativité.

Photos :
Pierre-Antoine Grisoni, Strates

A zyeuter... et lire

Roger Chatelain a été parmi les intervenants de la première à la dixième édition de ces Journées. Lors de cette seizième, il a dédié son dernier ouvrage sur le stand de l'Association suisse des typographes.

En vingt-quatre tranches alphabétiques, ces chroniques illustrées sont réunies dans un petit livre. Pourquoi 24 lettres au lieu de 26, le nombre de lettres de notre alphabet ?

Vous découvrirez la raison de cette double disparition (J et V) dans le délicieux opuscule intitulé *Typographie*, à commander aux Editions Ouverture (ouverture@bluewin.ch ou 021 652 16 77).

Patricia Alcaraz et Marie Chevalley

**des journalistes et
des polygraphes engagés
sont indispensables
à une presse de qualité**
abonnez-vous au Courrier

Tout un Monde

Nous reprenons partiellement un texte reçu par le biais de la liste de diffusion du syndicat des correcteurs CGT, qui dit bien la précarisation croissante du petit monde des journalistes, celui de la célèbre rédaction de la rue Blanqui en particulier.

Pour introduire ce texte du Collectif des pigistes à Blanqui, voici deux définitions.

Pigiste : journaliste rémunéré à la tâche. En France, ses droits sont définis par la loi Cressard, obtenue en 1974 par le lobbying des syndicats de journalistes, et qui accorde aux

pigistes les mêmes droits qu'aux journalistes mensualisés (« titulaires » dans le texte).

Auto-entrepreneur : un peu comme un travailleur à son compte en Suisse. Il paie les cotisations sociales plein pot donc sans part patronale, ne bénéficie d'aucune indemnité

journalière en cas de maladie. En France, ce « statut » est théoriquement interdit pour les journalistes et les correcteurs, qui doivent légalement être salariés. Moults employeurs marlous contourneront allègrement cette interdiction.

Le 11 octobre, Journée des précaires

[...] Les moins mal payés des pigistes postés au *Monde* perçoivent 78% de ce que gagne un titulaire à travail égal. Le 11 octobre, 78% de l'année se seront écoulés. C'est pourquoi nous avons choisi cette date pour en faire la Journée des précaires [...] et attirer l'attention de tous sur diverses formes de précarité en vigueur dans ce journal.

Les effectifs du *Monde* présentent en effet une intéressante variété de précaires de tout acabit. Pigistes, salariés en CDD et désormais auto-entrepreneurs, nombreux sont celles et ceux qui contribuent chaque jour à la fabrication et à la qualité du journal, souvent depuis des années, toujours moins bien rémunérés que leurs collègues titulaires et que ceux qui les ont précédés, sans jamais savoir de quoi le mois prochain sera fait. Certains services semblent de véritables laboratoires de la précarité.

On s'étonnerait presque qu'il reste encore des salariés en CDI, mais on soupçonne que leur proportion va continuer de diminuer ces prochaines années, et le niveau moyen de rémunération de la rédaction avec.

Ce précarité organisée installe l'insécurité sociale comme mode de gestion du personnel. Nous n'avons pas oublié ces collègues qui, après des années de loyaux services, ont disparu du jour au lendemain : [...] telle pigiste au long cours oubliée dans les « régularisations » ; tel autre, non pas employé mais « collaborateur extérieur » en free-lance, à qui on ne fait désormais plus appel... peut-être parce qu'il a eu l'outrecuidance de réclamer un contrat de travail ?

La précarisation de nos professions va de pair avec l'érosion du niveau des salaires qui touche d'abord les moins protégés, à commencer par ceux qui travaillent au Web. Ce secteur que l'on nous présente comme l'avenir du journal reste pourtant traité en parent pauvre, systématiquement plus mal loti que le papier dont on annonce la prochaine obsolescence. Ainsi, un même article écrit par un même journaliste sera payé 50 ou 60 euros le feuillet selon qu'il est publié sur le Web ou sur le print. Le low-cost serait-il l'avenir du *Monde* ?

Notre collectif rassemble à ce jour plus de trente personnes, de neuf services différents, qui représentent la quasi-totalité des pigistes rémunérés à la journée. Nous réaffirmons notre revendication d'un tarif unitaire de 160 euros fixé par une négociation collective, assorti, s'il le faut, d'un « tarif d'entrée » d'un montant acceptable, sur une durée limitée. Nous invitons les précaires à s'unir et les titulaires à soutenir nos luttes présentes et à venir – aujourd'hui pour un revenu équitable, demain pour nos titularisations.

La négociation entamée en février dernier entre direction et délégués syndicaux, à propos du montant des piges à la journée en ce qui nous concerne et de la rémunération du feuillet en ce qui concerne les correspondants-pigistes, a été suspendue pendant cinq mois. Elle reprend jeudi 12 octobre, au lendemain de cette première Journée des précaires. Nous voulons croire que cette coïncidence est de bon augure et que nous serons entendu·e·s.

Le Collectif des pigistes à Blanqui

Etre syndiqué, ça paie !

Ce matin-là, comme d'habitude, André* est au travail et il distribue le courrier. Il est facteur à Genève, et pour son job de distribution il circule en scooter avec une remorque. Dans son quartier habituel, André connaît bien ses clients et il a un très bon contact avec eux, il est d'ailleurs apprécié.

Mais ce jour-là, malheureusement, rien ne va se passer comme d'habitude. Ainsi que le prévoit l'ordre de sa tournée et comme tous ses autres collègues avant lui, il pénètre dans un parking en sens interdit. Il se retrouve en face d'une moto qui arrive assez vite. Le conducteur parvient heureusement à s'arrêter avant le choc, mais lors du freinage la moto se renverse.

Il y a quelques dégâts sur la moto, assez en tout cas pour que le motard décide d'appeler la police pour faire un constat. Quant à lui André n'a rien du tout, et aucun dégât sur le scooter. La police fait son constat et se demande quand même pour quelle raison le facteur se retrouve dans ce sens interdit.

Une année après l'accident, André reçoit une ordonnance pénale avec une amende d'un montant de 1600 francs, qu'il transmet assez rapidement à son employeur.

Quelque jours plus tard, l'employeur redonne à André l'ordonnance pénale : il lui explique que l'entreprise n'a aucune responsabilité dans cet accident, et qu'il doit payer l'amende dans les délais.

Après réflexion et aussi en parlant avec ses collègues de cette situation, il se décide à venir au syndicat, puisqu'il est membre.

Dans un premier temps, le délai de recours étant échu, nous écrivons un courrier qui sollicite un délai de paiement pour l'amende. Nous nous adressons ensuite au supérieur hiérarchique d'André, qui ne souhaite pas entrer en matière. Toutefois – après une certaine insistance de notre part – PostMail annonce qu'à titre exceptionnel, il prend en charge la moitié de l'amende, soit 800 francs.

Nous n'avons obtenu cet arrangement qu'après être revenus plusieurs fois à la charge, dans de nombreuses tractations avec la hiérarchie. Le syndicat a pris en charge les émoluments fixés à 400 francs et André, notre facteur, s'est acquitté du solde de l'amende.

Vos cotisations servent, entre autres, à assurer un service juridique qui peut se révéler très utile aux membres confrontés à des litiges dans le cadre de leur activité professionnelle ou syndicale.

Voilà pourquoi André a fait le bon choix en adhérant au syndicat.

Il est toujours bon de rappeler que cela n'arrive pas qu'aux autres, et que vous pouvez aussi être confronté un jour à une situation identique. Alors n'hésitez pas et faites appel à votre syndicat en temps utile !

*Nom d'emprunt

Eric Schwapp, secrétaire régional à Genève

**Assemblée générale
du personnel de Réseau postal
mardi 7 novembre 2017 à 19h
Salle de l'amphithéâtre Berenstein
UOG – Place des Grottes 3 1201 Genève**

*Selon l'annonce de La Poste
du 21 juin 2017, 12 offices de poste
et 2 guichets décentralisés
sont menacés de fermeture
dans le canton de Genève.
Dans le cadre de ce démantèlement,
il y aura de nombreux licenciements.*

Vous êtes toutes et tous concernés
L'Assemblée devra faire un choix :
quelles mesures de lutte adopter ?
Membres de syndicom ou pas encore,
nous espérons vous voir nombreux
à cette assemblée.

PV 2020, et après ?

Dans bien des syndicats ou partis politiques, voire au sein des associations patronales, cette votation a suscité de vifs débats. Les traditionnels clivages gauche-droite n'étaient pas de mise. Alors que les associations patronales alémaniques rejetaient la réforme, c'était en partie le contraire en Romandie.

A Unia et au SSP, les discussions ont été vives et les sections romandes, principalement Genève et Vaud, se sont opposées à PV 2020 alors que les centrales y étaient favorables.

Quant à syndicom, les sections Genève et Vaud Médias, entres autres, se sont engagées contre PV2020. Sans revenir sur le fond, je dirai simplement que s'il y avait eu un vrai débat démocratique au sein du syndicat, bien des dissensions auraient pu être évitées. Il est néanmoins important de revenir sur le résultat et ses suites.

Sondage

Dans les limites de ce genre d'exercice, le sondage de Tamedia, effectué après la votation, montre clairement que les jeunes, les femmes et les bas salaires – la plupart de celles et ceux que les syndicats sont censés représenter – ont majoritairement rejeté PV 2020. Nous devons en tirer des enseignements. D'ailleurs, dès le lendemain du vote, alors même que l'on nous prédisait une déferlante de la droite pour l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, on a pu voir une droite mal à l'aise. En effet, même une partie des femmes réputées à droite s'y étaient opposées. Pour la droite et les milieux patronaux, il sera d'autant moins aisé de revenir à charge avec une retraite à 67 ans pour tous, alors que le peuple a refusé, entre autres, de la repousser à 65 ans pour les femmes.

Selon nous, c'est donc un NON populaire et social qui s'est imposé contre un projet de dégradation des retraites sur le dos des femmes.

C'est un NON des femmes, des jeunes et des hommes qui touchent de bas salaires. Nous devons en tenir compte et engager un débat de fond au sein de notre syndicat. Nous ne sommes pas dupes : d'autres arguments ont également contribué au NON alémanique.

Toutefois – même si les chiffres varient – ce sont ces mêmes catégories de personnes qui ont dit NON, en Suisse alémanique également.

Perspectives d'avenir

En tous les cas, tant que l'égalité salariale ne sera pas réalisée, le mouvement syndical doit s'engager fermement contre toute augmentation de l'âge de la retraite des femmes.

L'Union syndicale suisse et ses composantes doivent tout mettre en œuvre pour une réelle égalité ! Quant aux retraites, on peut débattre et envisager d'autres pistes telles que – pourquoi pas ? – un seul pilier pour toutes et tous. Mais il faut absolument prendre en compte une réalité tout aussi prégnante, sinon plus, que l'augmentation de l'espérance de vie : les licenciements trop fréquents de personnes de plus de 50/55 ans, la pénibilité physique et morale du travail, la maladie/accident des plus de 60 ans.

Sur le terrain des entreprises et au contact des travailleuses et travailleurs, ce sont aujourd'hui des réalités qui sautent aux yeux. Bien des travailleuses – de Cables, Epsilon, DHL, Tamedia entres autres – savent ce qu'est la pénibilité du travail, ainsi que l'impossibilité d'assurer les mêmes tâches à 60 ans qu'à 30 ans. Ce sont eux qui risquent, plus qu'un assureur ou un banquier, de se faire licencier à 55 ans car jugés trop vieux et pas rentables. Enfin, ce sont eux également qui ont dit NON à PV 2020 et qui s'opposent à tout nouveau projet allant dans ce sens !

Si le statu quo est maintenu pour le moment, les discussions ne s'arrêtent pas là. Le débat sur les retraites reprendra de plus belle. Nous devons d'y contribuer. Nous devons nous mettre d'accord sur un « plan B » avec les autres représentants du comité référendaire contre PV 2020. Pour cela, des nouvelles Assises sont convoquées pour le 9 décembre à Olten.

Du côté de syndicom

Débat d'idées et discussions ne sont pas synonymes de dissensions et division ! C'est le principe même de la démocratie dont se prévalent tant nos centrales syndicales ou politiques.

A force de fuir discussions, débats et échanges démocratiques, nous prenons le risque de n'être plus – comme le dit si bien un membre du comité de section genevois – qu'une « grosse tête avec des petites jambes », c'est-à-dire une grosse centrale syndicale sans militants ! Si nous voulons être un syndicat pour les travailleuses et travailleurs qui s'engagent, il est grand temps d'entamer des discussions sur l'avenir de syndicom. Par exemple lors de notre congrès en novembre prochain, où il est important de laisser une place suffisante aux discussions et aux votes des motions venant des militants·es. Au vu de l'ordre du jour prévu, il semble d'ores et déjà difficile de traiter correctement les quelque 60 (!) motions en moins d'une journée.

Chères et chers collègues, le syndicat c'est vous !

Sans votre implication dans les sections ou les entreprises, il n'existe pas. Bien des collègues ont fait le pas. Pour renforcer les droits de tous les travailleuses et travailleurs, ils donnent un peu de leur temps au syndicat. Que vous soyez d'accord ou pas avec nous, faites-vous entendre et participez avec nous, dans cette tribune syndicale ou lors de nos comités.

C'est à vous de décider : rester derrière la machine à café à se plaindre du patron, de la direction, du supérieur et du syndicat, tous dans le même sac !

Où alors vous engager avec nous, ensemble, pour une meilleure protection collective. Nous serons là pour vous accompagner, vous soutenir et mener avec vous les combats nécessaires !

PV 2020 est mort, mais la lutte continue !

Alex Patino, secrétaire régional, responsable romand
Industrie graphique et emballage

Etre ou disparaître ?

Avec les « nouvelles formes de travail » les salaires sont à la baisse, surtout pour les travaux les moins qualifiés. On nous rappelle sans cesse qu'à l'autre bout du monde, nos salaires sont plus que convenables.

Lors de la session d'été des Chambres fédérales, la droite a fait le forcing pour introduire plus de flexibilité en ce qui concerne les pauses, les dimanches de repos et le travail de nuit. Si nous laissons faire, la nuit sera comme le jour et les jours de repos soumis aux seuls impératifs de la production.

Droits sociaux à la trappe

Les chauffeurs des « taxis » Uber prennent des clients en tout temps, et tant pis pour les journées sans fin ! Le chauffeur s'aperçoit qu'à la fin du mois, après déduction des charges – voiture, assurances, benzine, impôts, sans oublier la plateforme Uber à qui il doit 35% du prix de la course – un salaire de misère est sa seule récompense. La seule loi c'est celle du marché, les droits des travailleurs sont bafoués. Il n'y a plus de chefs, remplacés par la surveillance des programmes de la plateforme, mais toujours des actionnaires. Le durcissement du patronat, continuellement à l'offensive, péjore fortement le dialogue social qui existait encore il y a une décennie.

L'externalisation du travail et les statuts différents qu'elle entraîne, souvent au sein d'une même entreprise, rendent la syndicalisation difficile.

Deux plateformes défrayent la chronique

Un article en ligne de l'édition française de *Huffpost* nous apprend que le 22 septembre, Transport for London (TfL), l'autorité des transports de Londres, a annoncé qu'Uber va perdre sa licence d'exploitation à Lon-

dres. TfL conclut qu'« Uber Londres n'est pas apte à détenir une licence d'exploitation de chauffeurs privés ». L'autorité reproche notamment à Uber son manque de réactivité dans la dénonciation de crimes dont ses chauffeurs seraient témoins et ses faillies dans le contrôle du casier judiciaire de ses conducteurs. TfL reproche aussi à Uber d'utiliser un logiciel permettant aux chauffeurs d'éviter de se faire repérer par les autorités dans les zones où ils n'ont pas le droit d'opérer.

Deliveroo est une plateforme anglaise implantée en Europe, qui propose un service de coursiers à vélo. Début juillet, une grève a eu lieu à Barcelone, pour faire aboutir trois revendications : réincorporation des 15 licenciés en Espagne ayant appelé à la grève, vingt heures de travail par semaine garanties, ainsi que deux commandes au minimum par heure.

A la toute fin du mois d'août, les coursiers cyclistes ont manifesté un peu partout en France – ceux de Deliveroo en tête – sous la devise *Pédaler pour manger, pas pour se faire bouffer*. Une enquête de BFM TV révèle que depuis le lundi 28 août, les 7500 livreurs de Deliveroo sont tous payés à la course – 5 euros en province et 5,75 euros à Paris. Auparavant, ils avaient un salaire horaire de 7,50 euros auxquels s'ajoutaient 2 à 4 euros par commande.

Confrontés à ces attaques incessantes, les syndicats essaient (trop mollement à mon goût) de sauver ce qui peut l'être. Il est vrai, souvent, que quand on fait appel aux syndicats il est déjà bien tard. C'est pourquoi il ne suffit pas de signer des conventions collectives, même de force obligatoire : il faut – aussi et surtout – veiller à les faire respecter et contrôler la manière dont elles sont appliquées.

A force de suivre des enterrements – particulièrement dans le secteur sinistré du livre et du papier, où on voit les effets de la numérisation – sans réagir, c'est bientôt celui de nos organisations syndicales qu'on suivra.

José Ramon Gonzalez,
membre du GI Retraité·e·s

AUTOMNE

Rouge et jaune virevoltent puis s'enlacent, les écureuils guignent... Quelle belle saison ! Les oiseaux nous offrent une dernière parade avant de partir pour leurs lointains hivers. Les feuilles se détachent en un doux froufrou, avant de rejoindre la terre et ses odeurs de bois humide.

Alors si vous avez le moral dans les chaussettes, filez dehors, levez la tête et... zeyutez ! Toute cette beauté, ça ne vous redonne pas du cœur au ventre ? L'automne s'enfuit. Ne le laissez pas s'en aller sans l'avoir dégusté. Et si vous ne trouvez plus votre grinta et vos petits bonheurs, si vous avez vraiment trop envie d'hiberner, n'oubliez pas de venir habiter la coquille syndicom !

Marianne

Actualités syndicales

Le jeudi 14 septembre 2017, 45 collègues ont participé à l'assemblée générale du personnel de Réseau postal, de la section Genève. Les conséquences concrètes de la restructuration décidée par La Poste sur le personnel leur ont été présentées : 12 offices, ainsi que 2 guichets décentralisés, doivent être examinés. Dans le jargon de La Poste, « examiné » signifie « fermé ou transformé en agence », donc licenciements probables et pertes d'emplois.

Jusqu'à 2020, elles se comptent par dizaines. A cela s'ajoute le problème du sureffectif lié à la productivité, constaté dans plusieurs secteurs. Depuis le début de l'année, ce sont 9 collègues qui ont vu leur emploi supprimé et se sont retrouvés au plan social. L'Assemblée devait faire un choix entre ne rien faire et subir sans rien dire ou réagir en envisa-

geant des mesures de lutte. Cela afin d'exiger un moratoire sur ces mesures de restructuration, et des mesures concrètes pour endiguer la pression sur la place de travail.

Finalement – après un débat animé et par 43 voix et 2 abstentions – l'Assemblée a plébiscité la lutte. Elle a aussi décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale pour le mardi 7 novembre 2017 à 19 h, au même endroit, afin d'avoir plus de personnes présentes si d'aventure des mesures de lutte devaient être votées.

Facteurs lettres de la RDC Genève

Une permanence syndicale s'est tenue à l'Université Ouvrière de Genève (UOG), le jeudi 21 septembre 2017. Un certain nombre de collègues y ont participé et nous ont fait part des difficultés rencontrées, ces derniers mois, sur leurs places de travail. Suite à de nombreuses absences

non planifiées (maladie, accident, etc.), il y a eu beaucoup d'heures supplémentaires. La loi sur le travail n'a visiblement pas toujours été respectée.

Suite à ces témoignages, le secrétaire régional Eric Schwapp a envoyé au responsable de la RDC de Genève une lettre recommandée de mise en demeure, l'invitant à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir des conditions normales de travail. Toute une série de mesures ont été prises ou devront encore être mises en place, afin de permettre au personnel de retrouver de meilleures conditions de travail, allant du paiement d'heures supplémentaires à l'engagement de nouveaux facteurs.

Plusieurs rappels s'imposent

– Les commissions du personnel doivent être informées et consultées. Elles représentent le personnel et ne doivent pas être consi-

dérées comme de simples alibis ou faire-valoir.

- Les frais de repas sont un droit reconnu par la convention collective de travail. Pas besoin de présenter un ticket de caisse pour espérer se faire rembourser.
- Le respect et l'application des certificats médicaux est de la responsabilité de l'encadrement et de l'employeur.

Action contact

Durant la première semaine du mois d'octobre, une quinzaine de membres de notre section se sont relayés tous les soirs du lundi au jeudi, de 18h à 21h, pour téléphoner à tous les collègues du secteur Logistique membres de la section Genève. Le but était d'inviter un maximum de collègues à voter et à soutenir la liste syndicom pour l'élection du conseil de fondation de la caisse de pensions Poste. Au final, ce sont pas moins de

258 collègues qui ont été atteints et qui se sont engagés à voter. Un immense merci à tous ces collègues qui ont accepté d'investir un peu de leur temps libre pour syndicom.

Enfin une CCT pour les services coursiers

Au niveau national, syndicom est sur le point de conclure une nouvelle convention collective de travail (CCT) pour le secteur des services coursiers. En effet, il y a quelques années que des négociations entre syndicom et plusieurs entreprises de ce secteur avaient commencé. La CCT, qui prévoit un salaire minimum et des suppléments pour le travail de nuit et du dimanche, sert aussi bien les coursiers cyclistes que leurs employeurs. Elle contribuera à mettre un frein aux prix cassés, donc à la sous-enchère salariale.

Michel Guillot

Assemblée mensuelle des retraités

Après la pause estivale, cette première séance d'automne s'est tenue le 2 octobre, comme de coutume au Jardin des Iles. En regrettant l'exiguïté de la salle, le président Michel Meylan salue avec plaisir la nombreuse assistance ainsi que la présence de Patricia Mordini, responsable des retraités de syndicom, et de Michel Guillot, nouveau secrétaire régional.

Les 48 participant·e·s à cette assemblée montrent l'intérêt que suscitent ces rencontres mensuelles. Durant l'été, les membres de Médias avaient été invités par lettre à participer à cette réunion. Une personne de ce secteur y a été chaleureusement accueillie.

Rose-Marie nous a informés sur l'état de santé des collègues qu'elle a visités ou contactés téléphoniquement. Jean-Claude Reuteler a fait un petit rapport sur les courses pédestres présentes et à venir.

Dans son argumentation, José-Ramon Gonzalez a relevé le danger de la numérisation dans le monde du travail. Les entreprises comme Uber ou Mila à Swisscom se développent de plus en plus. Elles ne payent pas de charges sociales et pratiquent la fraude fiscale. José confirme que la section a été très active pour s'opposer à ce marché de dupes qu'était PV 2020. Il a contacté et motivé quelques jeunes pour rejoindre le comité de section. Il y a toujours plus de problèmes non résolus sur les places de travail. Seul un mouvement ouvrier très fort peut améliorer les conditions des travailleurs.

En soutien à la proposition du GI Retraité-e-s

Les chiffres cités dans le cadre de cette proposition m'ont été fournis par le secrétariat de syndicom. Ce qui veut dire qu'ils sont (qu'ils doivent être) fiables. Me référant à cela, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures, cette proposition est fort justifiée.

Mis à part ce déficit de représentation au comité central, il faut reconnaître que nous, les anciens, sommes fort peu considérés au sein de syndicom. Ce n'est peut-être pas le cas, mais c'est l'impression qu'une majorité de retraités ressentent...

D'autre part, nous constatons que le comité directeur est d'une certaine opacité. Il est difficile de recevoir des informations de sa part. Quand le groupe d'intérêt Retraité-e-s demande une entrevue aux cadres de syndicom, ces derniers ont toujours, ou souvent, une excuse pour ne pas venir.

Un exemple flagrant et assez récent: la convocation envoyée par le GI Retraité-e-s au comité directeur le 17 janvier de cette année, pour l'inviter à une séance. Eh bien ces messieurs, dames se sont fait attendre. On

Proposition du groupement des retraités Genève Poste & Télécom

A l'occasion de la 7^e conférence des présidents du GI retraité-e-s, le mercredi 5 avril, notre groupement propose de porter à 4 le nombre de représentants au comité central de notre syndicat. Cela afin d'avoir une représentativité plus en rapport avec l'effectif important de retraités à syndicom, qui se monte à 12 000 membres.

Je tiens à préciser que notre syndicat se compose de 35 000 membres, ce qui veut dire que nous, les retraités, représentons un bon tiers des affiliés de syndicom.

Je tiens également à préciser qu'il y a actuellement seulement deux collègues qui nous représentent au comité central. Ce sont notre président Roland Gutmann et notre vice-président Peter Ryman.

Malgré leur engagement pour défendre nos intérêts, c'est évidemment trop peu.

Par conséquent, étoffer notre présence à quatre sièges est d'une logique certaine, qui permettra aussi à deux autres collègues compétents et motivés du comité national GI retraité-e-s d'y accéder.

Michel Meylan, ancien membre du Comité national des retraités.

Après s'être présentée brièvement, Patricia Mordini nous dit son plaisir d'être parmi nous. Son mandat est de nous informer sur les dispositions prises par le département de la communication suite à la suppression du journal syndical. Le nouveau magazine ne prévoit pas assez de place pour les retraités. Les anciens collaborateurs ne maîtrisant pas tous le Web, il est prévu un supplément de quatre pages paraissant 6 à 8 fois par année pour diffuser l'information de la centrale.

Michel Guillot ayant été nommé secrétaire régional dès le 1^{er} octobre, les vice-présidents Silvano Roubatel et Antonio Fisco assureront la présidence par intérim de la section jusqu'à la prochaine assemblée générale. José Gonzalez renforcera le Bureau. La section s'est fortement mobilisée contre la fermeture des offices postaux; un fort mouvement de mobilisation est nécessaire pour obtenir un moratoire sur ces fermetures. Le Conseil des Etats a accepté une motion modifiant la loi sur l'ordonnance du service postal, mais son application n'est pas prête à entrer en vigueur. Pour concrétiser des mesures de lutte, les secrétaires régionaux attendent une très forte participation du personnel de Réseau postal à l'assemblée du 7 novembre.

Pour la prochaine assemblée, le 6 novembre, le président s'est engagé à trouver une salle plus spacieuse.

Michel Verdon

les attend toujours... car ils ne sont pas venus. C'est navrant, c'est désolant!

En ce qui concerne nos deux ex-grandes régions, la Poste en particulier, elles n'ont rien à cirer de nos revendications. Se souviennent-elles seulement que nous existons encore? Se souviennent-elles que nous avons donné une bonne partie de notre existence, de notre labeur et de notre santé à ces deux ex-fleurons de la Confédération?

Je souligne que même en faisant valoir nos revendications cautionnées et défendues par syndicom, nous avons toujours essuyé un refus à toutes nos demandes et propositions, même les plus pondérées.

Voilà, notre proposition* allant dans le bon sens, je vous demande de faire bon accueil à cette dernière pour un peu, mais un tout petit peu renforcer notre présence dans les instances dirigeantes du syndicat. J'invite donc cette Assemblée à la soutenir.

**Je tiens à préciser que, acceptée à l'unanimité par l'Assemblée, elle sera soumise en votation lors du prochain congrès de syndicom à Bâle, les 10 et 11 novembre.*

Le groupement et Amicale des retraités Genève Poste & Télécom vous invite aux deux dernières assemblées de l'année

le lundi 6 novembre et le lundi 11 décembre

Le 11 décembre (jour de l'escalade), l'assemblée débutera, comme de coutume, à 14 h.

Bien entendu, comme le veut la tradition, on brisera non pas la bonne l'ambiance, mais la marmite...

Tout nouveau retraité sera le bienvenu.

Pour tout renseignement
022 798 17 63

Au grand plaisir de vous revoir!

Le comité

Le lendemain de la parution de notre dernière Tribune, nous avons reçu une « réaction à chaud » que nous reprenons ci-dessous

Chers collègues,

Vous faites grand cas des opposants à la PV2020.

Le papier de Hans Oppliger notamment transpire de naïveté. Pour espérer que le refus du paquet de Berset va déboucher sur un meilleur projet pour les salariés, il faut être particulièrement dépourvu de vision politique.

Il est à espérer que la majorité de nos collègues démontrent suffisamment de bon sens pour entrevoir le danger d'un non.

Meilleures salutations

Werner Blum, Echallens,
membre de syndicom

Impressum

Comité de rédaction:

Michel Guillot et Silvano Roubatel

Correction: Marie Chevalley

Mise en page: Claude Reymond

Administration:

Rodolphe Michaël Bongiovanni

Délai rédactionnel: 07.12.2017

redaction@syndicomge.ch

Toutes et tous à la manif contre la fermeture de l'office de poste Genève 5 Dépôt

rendez-vous:

Voie-des-Traz 20
Grand-Saconnex

**11h30 à 13h30
le mardi 31.10.2017**

Merci patron

Le 5 septembre devant l'hôtel Ramada, nous avons présenté notre cahier de doléances à Madame Ruoff lors du Postorama.



Stop au démantèlement du réseau postal!

La section Valais est scandalisée par les fermetures d'offices postaux planifiées dans le canton;

- scandalisée par l'étendue des restructurations;
- scandalisée parce que La Poste a trop longtemps rechigné à dialoguer et intégrer les préoccupations des autorités cantonales et communales;
- scandalisée aussi et surtout parce que ces fermetures attaquent le service public, suppriment des places de travail, tout en fragilisant les conditions de travail des employés des futures agences postales, qui ne sont pas soumis à la Convention collective de travail de Poste CH SA.

Pour le comité de section, La Poste n'entend et n'écoute personne. En effet, la restructuration de son réseau soulève de vives inquiétudes en Suisse: on ne compte plus le nombre de pétitions de protestation déposées par la population.

Quant à l'entreprise, elle justifie cette restructuration par le développement du numérique qui transforme les habitudes de la clientèle, par exemple pour effectuer ses paiements. Actuellement La Poste mise sur la robotisation telle que véhicules automatiques, drones et navettes autonomes, etc.

Après avoir transformé son réseau postal en boutique, la direction mise sur l'automatisation des processus et externalise une grande partie de ses services, qui auparavant assuraient les habituelles recettes afin de réaliser des gains de productivité.

Pour le comité de section, il est indispensable de maintenir l'accessibilité des prestations postales dans les régions périphériques. Pourquoi ne pas profiter du fantastique réseau de bureaux présents dans les quartiers et villages les plus reculés du pays, pour développer de nouveaux concepts reposant sur la relation de proximité?

La force de La Poste, c'est aussi son capital sympathie auprès de la population, et ce grâce à son personnel performant.

Une grande partie de la population n'est pas encore prête à utiliser les automates et applications numériques en ligne, l'entreprise serait bien placée pour les aider à l'utilisation de ces services.

Le réseau très dense de La Poste pourrait permettre de créer des lieux de proximité, en partenariat avec d'autres entreprises, donnant la possibilité à toutes et tous de développer et mettre à jour leur culture numérique. On pourrait ainsi assurer la survie du réseau des offices de poste, et de son personnel qualifié.

Au début du siècle, le Valais comptait 226 offices de poste: on peut comprendre le choix d'une restructuration mais pas comme ça! Aujourd'hui il n'en reste plus que 75, répartis dans tout le Valais.

La stratégie du Géant jaune laisse entrevoir qu'à l'aube de 2020, le canton comptera peut-être encore 43 offices de poste, pour le reste la restructuration est en route.

Pour le comité de section, La Poste fait fausse route en imposant arbitrairement et unilatéralement ses décisions.

La section demande

1. Que les politiques rappellent à La Poste l'exigence du maintien d'un service public fort, qui offre des prestations étendues et accessibles dans les régions décentrées.
2. La fin de la politique du fait accompli à l'égard des cantons et des communes. Les critères d'accessibilité des prestations, distribution et service des paiements, doivent impérativement être fixés au niveau régional et non au travers de moyennes nationales qui ne prennent pas en compte les réalités des régions périphériques.
3. La mise sur pied de plans de formation, ceci pour permettre aux employés d'acquérir de nouvelles compétences afin de se requalifier et rester compétitifs sur le marché du travail en général.
4. Le respect par La Poste de sa responsabilité sociale envers ses propres employés.
5. Qu'un moratoire soit édicté par les politiques afin de contrer ce démantèlement.

Si nous voulons un service public fort au service du public, luttons pour la sauvegarde de notre réseau d'offices de poste dans toute la Suisse.

Elisabeth Di Blasi,
secrétaire régionale, Sion